

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 675

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MÂCON

Ventes et cessions

102 721 891 RCS Mâcon.

AS'PRESTA.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 817, Route De Charolles, 71430 Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 73208 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Achat, vente, réparation, location de tous matériels et accessoires de motoculture de plaisance, matériels agricoles, matériels du bâtiment et des travaux publics, véhicules deux à quatre roues ; réalisation de tous travaux de maçonnerie et d'aménagements paysagers, comprenant notamment la création, l'entretien et la rénovation d'espaces verts, de parcs et de jardins pour le compte de particuliers, entreprises ou collectivités ; réalisation de prestations de formation, d'accompagnement et de conseil dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, et plus généralement toutes activités annexes, connexes ou complémentaires à l'objet social.

Adresse : 817, Route De Charolles, 71430 Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne.

Précédent propriétaire : 387 796 642 RCS Mâcon. **COMTE** (Gil). Nom d'usage : COMTE.

Date de commencement d'activité : 1^{er} avril 2026.

Publication légale : Le Journal de Saône et Loire du 13 mai 2026.

Oppositions : SELARL VICTORIA, notaires, 27 Bis Rue du 11 Novembre 71600 PARAY LE MONIAL.

Commentaires : Acte Authentique en date du 20/04/2026. Adresse de l'ancien propriétaire : LE GUIDE 71430 SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE. Adresse du nouveau propriétaire : 817 Route de Charolles 71430 SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..